

## Procès-Verbal de Classement n° 012379

Selon l'arrêté du 22 mars 2004 modifié du Ministère de l'Intérieur

### **RESISTANCE AU FEU d'un mur non porteur réalisé en blocs béton 500 x 200 x 250 mm<sup>3</sup> montés au mortier pour joints minces**

**Demandeur :** APEGIB  
Association Pour les Essais Génériques de l'Industrie du Béton  
15-17 Boulevard du Général De Gaulle  
92120 MONTRouGE

**Durée de validité :** Ce procès-verbal de classement et ses éventuelles extensions sont valables jusqu'au 16 octobre 2022

**Documents de référence :** RE n° 011064

**Date :** 16/03/2018

« Ce procès-verbal d'essai atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi du 4 août 2008 ».

Des extensions de classement peuvent se rapporter au présent PV. Elles ne sont cumulables entre elles qu'après avis du laboratoire.

Ce procès-verbal comporte 9 pages dont 2 annexes.  
Sa reproduction n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Objet.....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Textes et documents de référence.....</b>	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>Description de l'élément classé.....</b>	<b>3</b>
<b>4</b>	<b>Représentativité de l'élément.....</b>	<b>4</b>
<b>5</b>	<b>Classement et domaine d'application directe.....</b>	<b>5</b>
<b>6</b>	<b>Durée de validité des classements de résistance au feu.....</b>	<b>6</b>
	<b>Annexe 1 – Plan du bloc.....</b>	<b>7</b>
	<b>Annexe 2 – Plan de calepinage du mur.....</b>	<b>9</b>

## 1 OBJET

---

Le présent procès-verbal, établi selon l'article 13 de l'Arrêté du 22 mars 2004 modifié, porte sur la résistance au feu d'un mur non porteur constitué de blocs en béton B40 de granulats courants creux à 6 alvéoles débouchantes de dimensions 500 x 200 x 250 montés au mortier pour joints minces.

## 2 TEXTES ET DOCUMENTS DE REFERENCE

---

Le présent procès-verbal de classement est établi selon les textes de référence suivants :

- Arrêté du 22 mars 2004 modifié ;
- JO CE 2000/367/CE modifié ;
- Norme NF EN 1364-1 : Août 2015, « Essais de résistance au feu des éléments non porteurs – partie 1 : murs ».

Ce procès-verbal de classement est également basé sur le rapport d'essai n° 011064.

## 3 DESCRIPTION DE L'ÉLÉMENT CLASSE

---

TYPE DE PRODUIT	Bloc en béton de granulats courants	
MARQUE COMMERCIALE	Bloc creux à 6 alvéoles débouchantes	
FABRICANT	Alkern	
PROVENANCE	Usine de Ciry-Salsogne (02)	
RATTACHEMENT AUX NORMES	Certifiés NF, groupe 3 (creux), catégorie dimensionnelle D4 selon la norme NF EN 771-3/CN	
DIMENSIONS MODULAIRES	500 x 200 x 250 mm <sup>3</sup>	
DIMENSIONS DE FABRICATION	495 x 198 x 248 mm <sup>3</sup> – ces dimensions ont été vérifiées sur les blocs fournis par le fabricant	
TYPE DE GRANULATS	Courants	
GEOMETRIE DU BLOC	Creux avec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 rangées de 3 alvéoles débouchantes ;</li> <li>- Avec emboîtements verticaux.</li> </ul> Voir le plan des blocs fournis par le fabricant en annexe 1.	
COMPOSITION DES BLOCS	<b>COMPOSANT</b>	<b>MASSE POUR 1 M<sup>3</sup></b>
	Sable 0/4	1 600 kg
	Gravillon 4/6	1 400 kg
	Ciment CEM I 52,5R	240 kg
	Adjuvant (Chryso Alpha 12) en %	0,4
	Eau	Non communiqué
CLASSE DE RESISTANCE DECLAREE	B40	

RATTACHEMENT AUX NORMES	Conforme aux dispositions générales de la norme NF DTU 20.1
-------------------------	-------------------------------------------------------------

DESCRIPTION DU MONTAGE	<p>Une première rangée de bloc est alignée sur un lit de mortier épais courant formant l'arase inférieure du mur, d'une épaisseur de 15 mm environ et mis en œuvre à la truelle.</p> <p>Les rangées de blocs suivantes sont montées au mortier pour joints minces par assises horizontales successives, décalées d'un demi-bloc d'un rang sur l'autre. L'épaisseur des joints horizontaux est de 1 à 2 mm après tassement. Les blocs sont juxtaposés et les joints verticaux entre blocs d'une même rangée ne sont pas traités.</p> <p>Le montage complet du mur est réalisé principalement à l'aide de blocs entiers, excepté aux extrémités des rangs où certains blocs sont coupés pour s'adapter aux dimensions du cadre d'essais. Le dernier rang est recouvert d'une trame (pour empêcher le mortier de tomber dans les alvéoles) puis d'une arase de mortier épais courant d'épaisseur 30 mm environ.</p> <p>Les faces du mur ne sont pas enduites.</p> <p>Voir le plan de calepinage du mur en annexe 2.</p>
------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

#### 4 REPRESENTATIVITE DE L'ÉLÉMENT

---

Par ses matériaux issus de fabrication courante et par son principe de montage in-situ, l'élément mis en œuvre dans les conditions observées par le laboratoire, peut être considéré comme représentatif de la réalisation courante actuelle. Il donne lieu à la réalisation d'un procès-verbal confirmé.

## 5 CLASSEMENT ET DOMAINE D'APPLICATION DIRECTE

CLASSEMENT	
Les éléments, objet du présent procès-verbal de classement, sont classés selon la combinaison suivante de paramètres de performances et de classe pour la construction support normalisée de type cadre d'essai en béton armé.	
<b>Aucun autre classement n'est autorisé.</b>	
EI	60
E	60

SENS D'EXPOSITION
Le mur est symétrique, le sens du feu n'a pas d'influence.

CONDITION DE VALIDITE DES CLASSEMENTS
A la fabrication et à la mise en œuvre :
Les éléments et leur montage doivent être conformes à la description détaillée donnée dans le rapport d'essai 011064, celle-ci pouvant être demandée sans obligation de cession du document en cas de contestation sur l'identité de l'objet.

DOMAINE D'APPLICATION	
Pour conserver la validité des classements, les extensions de réalisation ne peuvent être faites qu'en application du domaine d'application directe de la norme NF EN 1364-1 : Août 2015 ou conformément à des extensions formulées par le laboratoire.	
Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité.	
EXTENSION EN HAUTEUR	Hauteur limitée à 4 mètres
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DU MUR	Épaisseur des blocs $\geq 198$ mm
AUGMENTATION DE L'ÉPAISSEUR DES MATÉRIEAUX CONSTITUTIFS	Épaisseur des blocs $\geq 198$ mm Épaisseur des parois des blocs $\geq 16,5$ mm
AUGMENTATION DU NOMBRE DE JOINTS HORIZONTAUX	Hauteur des blocs $\leq 200$ mm
AUGMENTATION DE LA LARGEUR	Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique.
CONSTRUCTION SUPPORT	Le résultat d'essai est applicable à des constructions rigides haute densité ayant au moins la même résistance au feu que le mur.

## 6 DUREE DE VALIDITE DES CLASSEMENTS DE RESISTANCE AU FEU

---

Ce procès-verbal de classement est valable 5 ans à dater de la date de réalisation de l'essai n° 011064 soit jusqu'au 16 octobre 2022.

Passé cette date, le présent procès-verbal n'est plus valable, sauf s'il est accompagné d'une reconduction délivrée par le laboratoire.

### AVERTISSEMENT

Le présent procès-verbal ne représente pas l'approbation de Type ou la certification de l'élément.



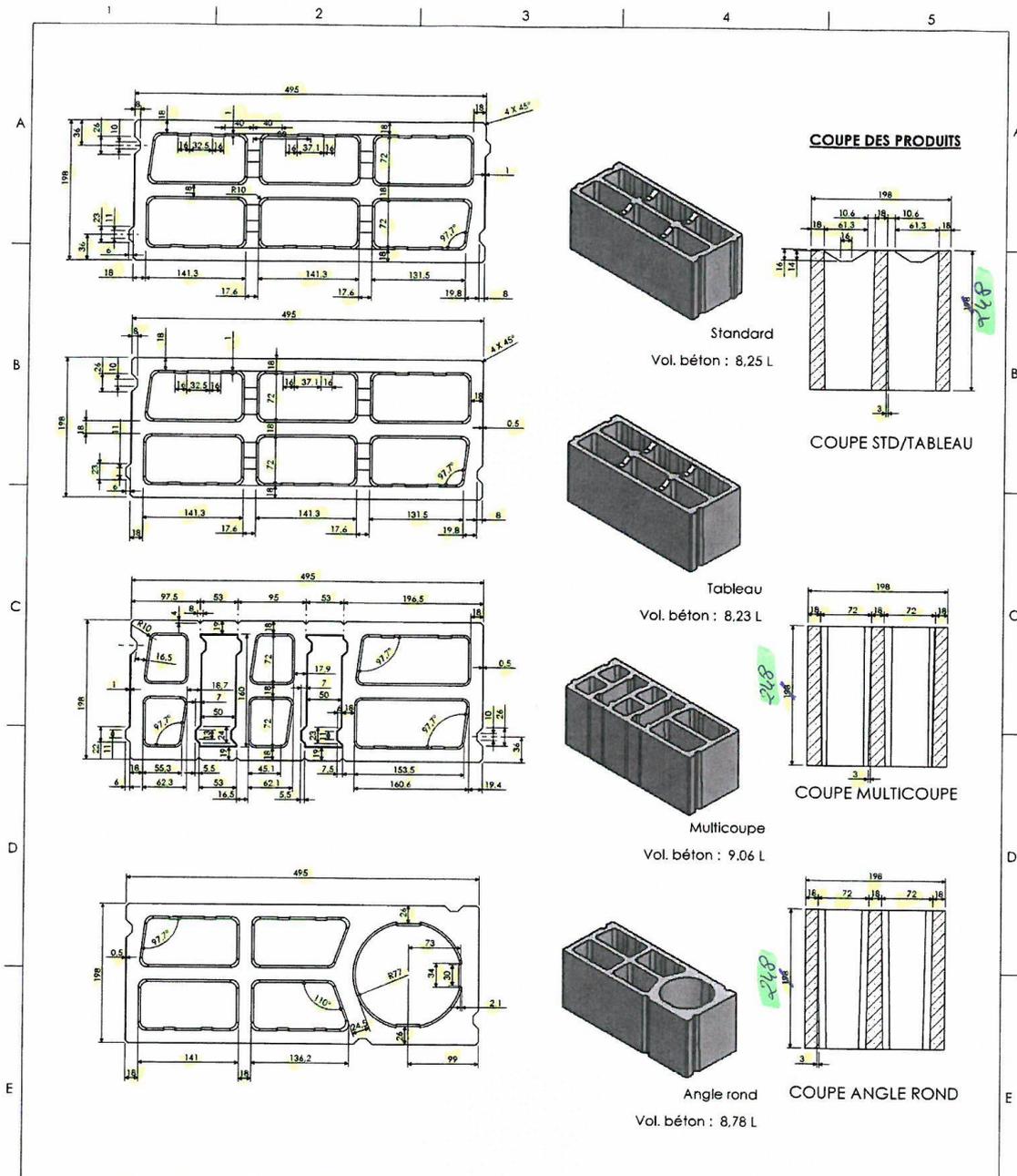
**Christiane ROTTIER**  
Responsable du Laboratoire  
Centre d'Essais au Feu



**Baptiste HAINAULT**  
Responsable d'Essais du  
Centre d'Essais au Feu

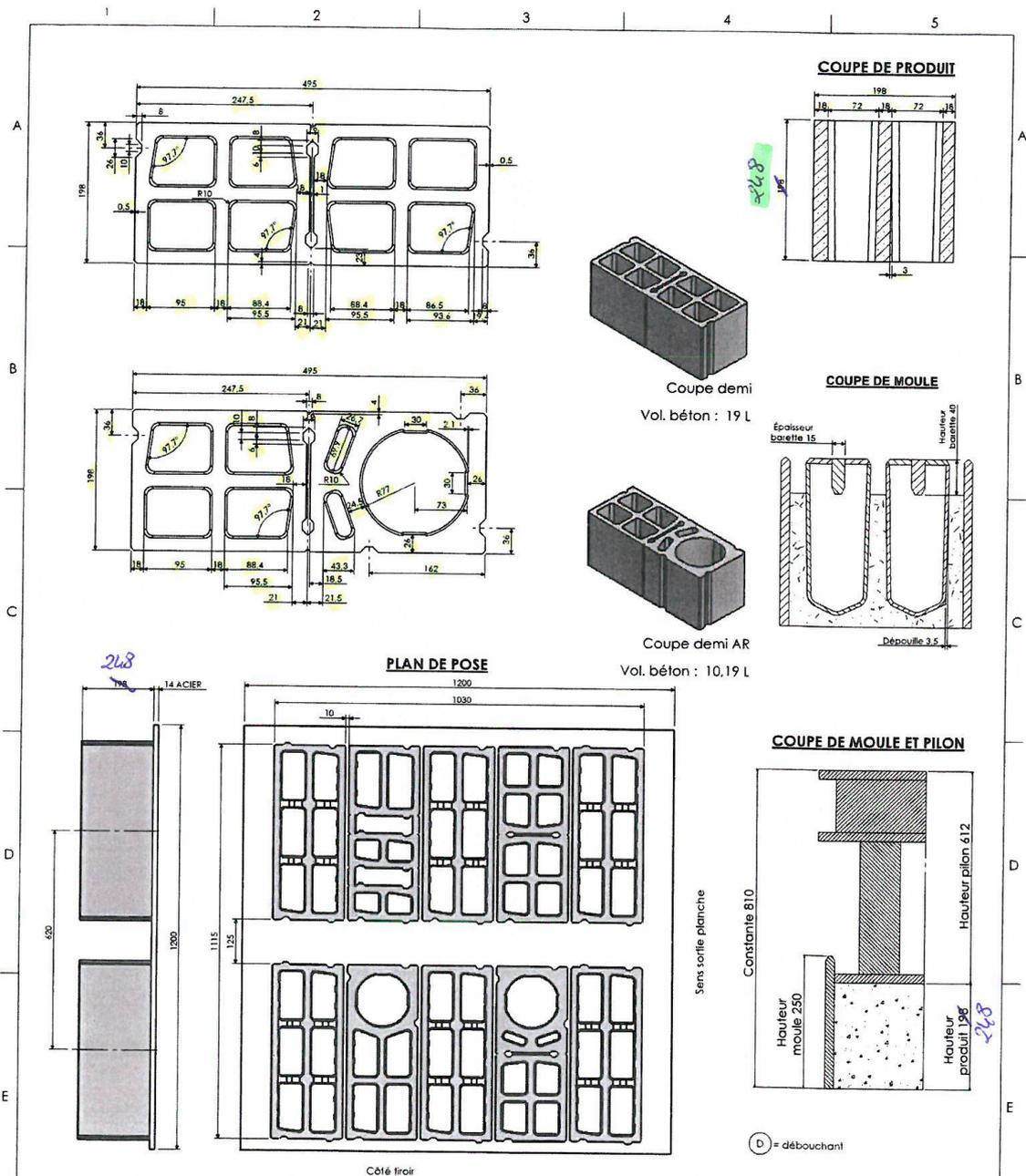
ANNEXE 1 – PLAN DU BLOC

Plan des blocs standards



Client : ALKERN CIRY/HARNES		Presse : A 860	 <p><b>CS MOULES</b> FOR CONCRETE INDUSTRY</p> <p>Route de la Bords 60360 CRÈVECŒUR-LE-GRAND Tel. 03 44 46 50 45 - Fax 03 44 15 80 27</p>							
Moule : Blocs creux 198 x 198 x 495	Validation client : (cachet, signature et date) <i>Bon pour fabrication</i> 07/01/2015 <i>FLHARD</i>	Tolérances géométriques suivant NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN								
Composition : 10 produits - 4 standard 6 noyaux - 2 tableau - 1 coupe demi - 1 coupe demi AR - 1 Angle rond - 1 multicoupe	Dessiné par lilyan.lemaire FORMAT A3 Ech. 1:5 Référence Plan : <b>WA1984956.C01</b>	REVISIONS								
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>REV.</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Création des plans</td> <td>19/12/2014</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Modification angle rond</td> <td>07/01/2015</td> </tr> </tbody> </table>		REV.	DESCRIPTION	DATE	A	Création des plans	19/12/2014	B
REV.	DESCRIPTION	DATE								
A	Création des plans	19/12/2014								
B	Modification angle rond	07/01/2015								
Ce document est la propriété de Adler Technologies et Chaudronnens Savoyards. Il ne peut être communiqué à des tiers et/ou reproduit sans une autorisation écrite.			1/2							

Plan des blocs de coupe



Client : ALKERN CIRY/HARNES		Presse : A 860	 <p>Route de la Borde 60360 CRÈVECŒUR-LE-GRAND Tel. 03 44 46 50 45 - Fax 03 44 15 80 27</p>									
Moule : Blocs creux 198 x 198 x 495		Tolérances géométriques suivant NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN										
Composition : 10 produits - 4 standard 6 noyaux - 2 tableau - 1 coupe demi - 1 coupe demi AR - 1 angle rond - 1 multicoupe	Validation client : (cachet, signature et date) <i>Don pour fabrication</i> <i>07/01/2015 L. HARNES</i>	Dessiné par lilyan lemaire	REVISIONS <table border="1"> <thead> <tr> <th>REV.</th> <th>DESCRIPTION</th> <th>DATE</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A</td> <td>Création des plans</td> <td>19/12/2014</td> </tr> <tr> <td>B</td> <td>Modification angle rond</td> <td>07/01/2015</td> </tr> </tbody> </table>	REV.	DESCRIPTION	DATE	A	Création des plans	19/12/2014	B	Modification angle rond	07/01/2015
	REV.	DESCRIPTION	DATE									
A	Création des plans	19/12/2014										
B	Modification angle rond	07/01/2015										
Référence Plan : WA1984956.C01		FORMAT A3 Éch. 1:5	Ce document est la propriété de Adier Technologies et Chaudronnerie Savoyarde. Il ne peut être communiqué à des tiers et/ou reproduit sans une autorisation écrite.									

## ANNEXE 2 – PLAN DE CALEPINAGE DU MUR

